

BRÉSIL

Le monde n'a pas oublié

Index AI : AMR 19/019/2004

ÉFAI

Jeudi 18 novembre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Huit années se soient écoulées depuis le massacre de sang-froid de dix-neuf militants du *Movimento dos Trabalhadores Rurais Sem Terra* (MST, Mouvement des paysans sans terre) à Eldorado dos Carajás, dans l'État du Pará et le monde continue de s'étonner que personne n'ait encore été emprisonné pour ces crimes. Les derniers procès en appel qui se dérouleront le 19 novembre dans la ville de Belém, marquent une nouvelle étape dans le processus extrêmement lent de la justice qui a caractérisé cette affaire de bout en bout.

Ces procès, au cours desquels doit être décidé si les appels interjetés après la condamnation de deux officiers responsables et l'acquittement de 128 policiers militaires peuvent être entendus, constituent une étape importante dans la lutte contre l'impunité

Néanmoins, l'incapacité des autorités à assurer la protection de la justice aux centaines de personnes tuées en luttant pour leur terre et leur droit à vivre en paix et en sécurité dans l'État du Pará rend la décision qui sera prise dans cette affaire d'autant plus importante. Il est temps pour le système judiciaire de l'État de montrer qu'il est capable d'assurer à tous une justice égale et équitable et pour les autorités de l'État de mettre un terme aux homicides et à la corruption qui continuent d'entacher le nom de l'État du Pará dans le monde.

Complément d'information

Des massacres comme ceux d'Eldorado dos Carajás et de Carandiru, pour lesquels douze années après le massacre de 111 détenus dans une prison de São Paulo personne n'a encore été emprisonné, sont à la base du profond sentiment d'impunité entourant la justice brésilienne à l'heure actuelle. Ainsi que l'observait récemment le rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance de la magistrature, après sa visite au Brésil, les populations socialement et économiquement exclues n'ont pas accès à la justice.

Le second procès dans le massacre de dix-neuf militants du mouvement des sans terre par des membres de la police militaire de

l'État du Pará a débuté le 18 mai 2002, supervisé par le troisième juge à intervenir sur le dossier. La juge précédente, Eva do Amaral, s'était retirée après que le ministère public eut déposé un certain nombre de plaintes concordantes remettant en cause sa compétence et son impartialité.

Les ONG qui soutenaient l'action du ministère public se sont retirées en cours de procédure, déclarant le procès compromis après qu'il eut été décidé de juger 128 soldats en une seule audience, rendant impossible l'identification de toute responsabilité individuelle.

Les deux officiers responsables condamnés avaient été autorisés à faire appel de leur condamnation et laissés en liberté. Les 128 policiers militaires avaient été acquittés. Ces audiences décideront si les appels en instance peuvent être entendus. Le ministère public et les militants de défense des droits humains appellent à la confirmation du verdict de culpabilité concernant les deux officiers responsables et à un nouveau procès des 128 policiers militaires. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>